

ACTION POUR LIMITER LES RISQUES DE DIFFUSION DES ESPÈCES INTRODITES ENVAHISSANTES

EN MÉDITERRANÉE



Entre 5 et 20 % des espèces exotiques deviennent envahissantes

> 12 000 espèces introduites en Europe dont + de 1000 envahissantes

Ce phénomène est une des causes majeures de perte de biodiversité

Le projet européen ALIEM, cofinancé par le programme Interreg Italie-France Maritime 2014-2020, vise à créer un réseau transfrontalier pour la gestion des espèces exotiques envahissantes (EEE) de plantes et d'insectes.

QU'EST-CE QU'UNE ESPÈCE EXOTIQUE ENVAHISSANTE ?

Il s'agit d'une espèce introduite par le biais des activités humaines, proliférant dans son nouveau milieu, dont la propagation menace les écosystèmes ou les espèces indigènes.

Séneçon en arbre
Baccharis halimifolia



Frelon à pattes jaunes
Vespa velutina



Papillon du palmier
Paysandisia archon



Mimosa à feuilles de saule
Acacia saligna



QUELLES ACTIONS POUR QUELS RÉSULTATS ?

INFORMATION ET SENSIBILISATION :

Élaboration de chartes de bonnes pratiques, formation des acteurs clés, création d'outils d'information

RÉSEAU DE SURVEILLANCE :

Mutualisation et harmonisation des actions de surveillance

ACQUISITION ET PARTAGE DES CONNAISSANCES

Création d'une plateforme web transfrontalière

PLAN D'ACTION POUR LA GESTION DES EEE :

Définition d'une stratégie commune de prévention, d'alerte, de suivi, de lutte et de restauration des milieux



Durée du projet :
36 mois

Date de démarrage :
16/01/2017

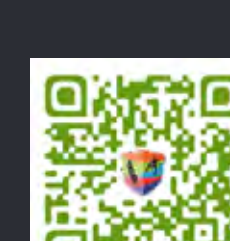
Chef de file :
Office de l'environnement de la Corse



aliem@oec.fr

www.interreg-maritime.eu/aliem

Avec le soutien financier de l'Union européenne (FEDER
Fonds européen de développement régional).



LES PARTENAIRES

